



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE

Section de la Haute Loire

17, rue des moulins – BP351

43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

fo.ddfip@dgfip.finances.gouv.fr

Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Compte rendu **CT du 27 avril 2021**

Les élus **FO DGFIP 43** ont lu la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président,

Lors des multiples réunions avec le gouvernement sur la situation sanitaire, économique, sociale et le plan de relance, FO a systématiquement mis en garde : nous n'accepterons pas que, demain, les salariés payent l'addition de la crise.

Même si des dispositifs massifs d'aides publiques ont été mis en œuvre pour préserver l'emploi, il n'en demeure pas moins que bon nombre de salariés font déjà les frais, au prix fort, des conséquences économiques et sociales de cette crise sanitaire.

Pour autant et dans ce contexte, tout le monde n'est pas logé à même enseigne! Un article du Monde révèle que près de 15 000 Français possèdent des sociétés au Luxembourg, totalisant au moins 100milliards d'euros d'actifs, soit 4 % du PIB français.!

Quant à la dette pour faire face à la crise, elle ne doit en aucun cas être demain prétexte au retour ou à la poursuite des « réformes structurelles ». Si la crise sanitaire a mis en lumière la situation de l'hôpital et cela vaut aussi plus largement pour le service public et la fonction publique, nous refusons l'argument de la dette pour justifier le retour de la contre-réforme des retraites ou de l'Assurance chômage.

Concernant la réforme de l'assurance chômage, qui entrera en application au 1^{er} juillet prochain, elle est à contresens et d'autant plus injuste dans le contexte actuel et ce sont bien les travailleurs précaires qui en subiront le plus les méfaits, avec une baisse de leur indemnisation de l'ordre de 20 à 30 %.

La réforme des retraites, par création d'un régime unique par points, a, quant à elle, été largement rejetée en amont de la crise et suspendue après une adoption en première lecture à coups de 49-3, donc sans débat. Pour le ministre de l'Économie cependant, dès la crise finie, il faudra relancer en priorité cette contre-réforme et accepter de travailler davantage...

Alors que la crise sanitaire a démontré l'absurdité et la dangerosité des politiques publiques placées en permanence sous le prisme de la dépense publique et de l'externalisation, cet entêtement à maintenir et poursuivre les contres réformes se décline aussi à l'encontre du service public, de la Fonction Publique et des Fonctionnaires.

Ainsi la mise en œuvre de la loi dite de transformation de la Fonction Publique s'est même intensifiée avec la suppression des compétences des CAP et des CHS-CT. Il s'agit d'une attaque

sans précédent contre le dialogue social, voulue par ce gouvernement et mise en œuvre avec entrain par notre ministère.

Sur le plan salarial, le gouvernement a maintenu encore cette année le gel du point d'indice, et depuis janvier 2000 en Euros constants, la perte du pouvoir d'achat est énorme pour les fonctionnaires. C'est la raison pour laquelle nous exigeons l'augmentation immédiate de 20% de la valeur du point d'indice.

A Bercy, des restructurations majeures se sont poursuivies ainsi que les suppressions d'emplois, toujours au nom du prétexte d'exemplarité. À la DGFIP, le déploiement à marche forcée du NRP est d'ores et déjà vecteur de désorganisation des services et d'un recul sans précédent du service public dans les territoires. Avec plus de 1 000 implantations supprimées, le NRP n'est ni un réseau, ni de proximité!

Les témoignages de nos collègues ne manquent pas pour dénoncer l'inconséquence de cette usine à gaz idéologique basée sur le dogme de la séparation de l'accueil et de la gestion et dont la vitrine, entre conseillers aux décideurs locaux et accueil de proximité, a été vendue aux élus à grands renforts de propagande.

Nous ne pouvons, aujourd'hui, que réitérer nos alertes au sujet de nos collègues qui, après avoir reçu une formation au pas de charge, se trouvent en ligne de front lors de la campagne IR dans le cadre des accueils de proximité.

*Nous alertons aussi, aujourd'hui à nouveau, sur les difficultés de fonctionnement des services, où le sous-emploi, l'offre de formation difficile à mettre en œuvre pendant la crise sanitaire, les dysfonctionnements informatiques récurrents, les décisions technocratiques hors sol, pèsent de plus en plus lourd sur l'exercice des missions et dégradent les conditions de travail des personnels. Pour **F.O.- DGFIP**, le NRP débouchera sur un épuisement et une perte de sens au travail de nos collègues, c'est inacceptable.!*

Pendant que la DGFIP maintient à un rythme endiablé, le démantèlement de son réseau, les agents des Finances publiques continuent de se mettre en quatre pour satisfaire aux besoins des usagers particuliers, professionnels et pour répondre aux enjeux émanant des collectivités locales.

*Pour **F.O.- DGFIP**, il est probable que, désormais, le recours aux contractuels soit utilisé comme l'alternative au manque de moyens de nos services, la DGFIP profitant en cela de la possibilité offerte par la funeste Loi de M DUSSOPT de recruter des contractuels précaires et sous-payés...*

C'est l'occasion de rappeler ici le triste record détenu par la DGFIP qui, depuis sa création, est la 1ère contributrice à la « maîtrise des effectifs de l'État » et a perdu le quart de ses effectifs en 10 ans.

Nous finirons par le sujet du télétravail. Comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, il correspond, dans le contexte actuel, à un travail à domicile organisé dans l'urgence du fait de la crise sanitaire. S'il participe d'une politique globale de prévention, il n'en demeure pas moins que ce mode d'organisation peut déboucher sur des problématiques de délitement des équipes et d'isolement de certains collègues.

Le sens des responsabilités des agents qui acceptent de télétravailler pendant cette longue période de crise pour préserver la santé de tous ne saurait conduire à la mise en place d'un télétravail obligatoire, particulièrement lorsque celle-ci sera terminée.

FO DGFIP 43 exige l'arrêt des suppressions d'emplois. La DGFIP doit disposer d'agents statutaires en nombre suffisant pour accomplir ses missions.

FO DGFIP 43 exige l'arrêt de la casse du réseau et le retrait du NRP.

En réponse aux déclarations, la direction indique que ce mode de réunion, un seul représentant par syndicat en présentiel et les autres en visioconférences n'a pas vocation à être maintenu au-delà de la période sanitaire. Elle précise aussi que nous ne reviendrons certainement pas à 5 jours en présentiel une fois la crise passée.

Concernant les fraudes dans le cadre du fond de solidarité 4 dossiers ont été transmis au procureur de la République dans le département. Nous avons rappelé qu'un maintien d'un minimum de contrôle avant mise en paiement aurait été préférable et que la presse avait publié plusieurs articles relevant que la faiblesse des contrôles avait conduit à des détournements massifs des aides du fond de solidarité.

Point 1 : Approbation des PV des CTL du 19 décembre 2019 et 16 janvier 2020

Les PV sont enfin présentés et sont approuvés à l'unanimité.

Point 2 : Dotation globale de fonctionnement

Les crédits de 2021 sont de 1 031 001 € (engagement). En 2020 la dotation s'élevait à 1 394 501€. Malgré cette baisse conséquente la direction nous indique pouvoir fonctionner dans le budget alloué et que le recours à des demandes d'abondement est toujours possible.

Les principaux postes :

- affranchissement en 2019, 298 000€ de consommation en 2020 seulement 240 000€. La crise sanitaire et les éditions sur site spécialisé ont permis cette diminution. Pour 2021 260 000€ sont prévus sur ce poste de dépense. Nous avons indiqué qu'en 2020 plusieurs mois d'acte de poursuite avaient été neutralisés et que les tarifs postaux avaient fortement augmentés ce qui risquait de manquer de crédit sur ce poste.
- entretien courant 134 318 € consommés en 2020 : ce chiffre était en hausse de 34 % par rapport au prévision (l'explication serait les travaux au CFP d'Yssingeaux et à la DDFIP en vue de l'accueil de la trésorerie du Puy Ville 130 000 € sont prévus pour 2021.
- pour les loyers les engagements passent de 299 330 € en 2020 à 110 771€ en 2021. Les locaux « rendus » tel le Puy Ville explique cela. Le NRP permet aussi des économies en matière immobilière.
- les dépenses de formation sont passées de 100 000 € en 2019 à 50 414€ en 2020. En 2021 sont prévus 63 655 €.

Au titre du plan de relance 180 000 € sont attribués à la DDFIP : ils seront affectés aux changements de chaudière à Yssingeaux et à Terrasson, de fenêtres à la DDFIP (cage d'escalier) et travaux de relampage (changement de dispositif pour un éclairage plus économe).

Point 3 : Bilan de la formation 2019 et 2020

Les états produits indiquent une forte baisse.

En 2018 1739 jours, en 2019 1224 jours, enfin en 2020 447 jours. La baisse de 2020/2019 n'est pas significative dans le contexte COVID. En revanche le rapport 2019/2018 indique une chute de 33 %.

De plus le recours au e-formation est massif et ne répond pas à toutes les attentes des agents. Beaucoup ne sont pas conduites à leur terme. Nous avons rappelé la difficulté de

les suivre sur le lieu de travail surtout pour les agents partageant leur bureau avec des collègues. La direction nous rappelle qu'elle permet à chacun de s'isoler, que des salles sont à disposition dans la plupart des sites.

Nous avons indiqué que les formations en présentiel présentent bien des avantages en permettant des échanges et pas seulement avec les formateurs mais aussi entre agents. Les meilleures pratiques sont valorisées et peuvent être mutualisées.

Point 4 : bilan entretien professionnel 2020

Un seul recours en 2020 : il concerne un agent de catégorie A : recours hiérarchique.

La direction nous indique que l'agent a eu satisfaction et qu'il n'a pas déposé de recours en CAP.

Nous avons fait remarquer que les modalités de recours étaient complexes et pouvaient décourager les agents.

Point 5 : recrutements à la DDFIP 43

Il s'agit de recrutement de contractuel. Les élus **FO DGFIP 43** ont rappelé leur attachement à un recrutement par concours, ce qui est un gage d'égalité de traitement. Le statut de la fonction publique prévoit le recrutement de fonctionnaire. La loi DUSSOPT de transformation de la fonction publique de 2019 ouvre la porte aux recrutements massifs par contrats. La précarisation est en marche.

Le recrutement d'un contractuel handicapé C est autorisé pour notre département : La direction indique que 29 candidatures ont été déposées et que 10 étaient retenues pour un entretien. Le candidat retenu sera en formation en mai avec les agents ayant réussi le concours.

175 recrutements sont prévus au niveau DGFIP 29 A, 49B et 97 C.

La DDFIP est concerné aussi par le dispositif contractuel C « PACTE » :

35 candidats et 8 retenus en entretien en octobre 2020 pour un « poste » au SIP du PUY

140 personnes sont recrutés en 2020 à la DGFIP sous contrat « pacte »

Le dispositif de renfort fonds de solidarité prévoit le recours à 230 contractuels : pour la Haute Loire 1 contrat de 6 mois au PUC : recrutement réalisé en mars 2021 (7 candidatures).

Pour mémoire au CTL du 21/09/2020 un recrutement d'un contractuel pour 3 ans était à l'ordre du jour.

Enfin un recrutement d'un apprenti est prévu au SGC du Puy : les entretiens de recrutement seront en mai pour un contrat de 2 ans maxi (période du 01/09/2021 au 31/08/2023).

Point 6 : NRP

FO-DGFIP a fait remarqué l'absence des documents concernant le sujet le plus important du CTL.

Le président nous indique qu'un CTL doit avoir lieu le 27 mai sur ce sujet et c'est la raison pour laquelle ils n'ont pas fourni de documents.

Il nous informe que des changements de calendrier par rapport aux échéances prévues initialement, il souhaite que la mise en place du NRP soit effective en totalité au 1 janvier 2022. Ainsi les 5 SGC, les 2 SIP et le SIE seront dans leur configuration définitive au 1 janvier 2022.

De ce fait les fermetures de certaines trésoreries (Vorey et St paulien) sont avancées. Les responsables de ces structures n'ont pas été informés en amont, les élus FO-DGFIP dénoncent cette manière de procéder qui montre le mépris de la direction envers ses cadres et agents, les agents sont des pions que l'on déplace en fonction du changement du « jeu » proposé par la direction.

Sur ce sujet la direction se félicite de l'ouverture de nouveaux espaces France service avec des équipes d'accueil professionnalisées, dont certains seront bientôt labellisés et d'autres se feront même par bus (secteur Auzon)

FO-DGFIP a demandé quelle sera la place des agents de la DGFIP dans ce système, aucune réponse précise, et pour cause, aucun agent ne sera dans ces structures.

Le NRP qui prône la proximité, n'est qu'un outil d'éloignement de nos services pour les usagers et les contribuables.

Point 7 : télétravail

Sur la première quinzaine d'avril 144 agents télétravailleurs, 210 sont équipés sur un effectif de 293. le taux de télétravailleurs est de 49 % mais il ne s'agit pas d'une statistique réalisée par journée aussi le taux en est augmenté.

Nous avons rappelé que le télétravail était préconisé par notre DG et qu'il était sur la base du volontariat excepté pour les agents « obligés » pour raison de santé. Nous avons aussi dénoncé les amplitudes d'ouverture des services au Public rendant l'équilibre de fonctionnement dans les services très compliqués.